

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 28 AVRIL 2014 A 20 H 15**

Présents à la séance : 28

L'An Deux Mil Quatorze, le **28 AVRIL 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**29 Avril 2014**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2014.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL  
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-  
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET  
Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE  
Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE  
Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL  
Olivier, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Vente à la SàRL BILON-COLIN.

**Absente excusée ayant donné pouvoir** :

Mme BOULANGER Annie à M. PIERRAT Benoît

N° 63/2014

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal le souhait de la SàRL  
BILON-COLIN de s'installer sur notre Parc d'Activités.

Il propose donc de lui vendre 974 m<sup>2</sup> de terrain sis allée Jean Monnet  
au prix habituel de 3,81 € HT le m<sup>2</sup> (conforme à l'avis des Domaines) : ce terrain concerne les  
parcelles cadastrées section D n° 1556 et 1561 pour parties et se trouve à l'angle de l'allée Jean  
Monnet et de la rue du Dr Clarté, en bout du terrain supportant le 1er bâtiment ex-Transcom  
(abritant aujourd'hui la société ARE 2000).

Tous frais sont bien sûr à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Décide unanimement de cette aliénation aux prix et conditions  
susmentionnés.

Le Maire a tous pouvoirs pour sa concrétisation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,